



PALAU DEL VIDRE
l'expressive

République Française
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
Département des Pyrénées-Orientales

Arrêté n°120/PM/2022

ARRÊTE OCTROYANT UNE AUTORISATION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Commune de PALAU DEL VIDRE :

Vu le Code de la voirie routière

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R. 411-8,

Vu la Loi modifiée 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements, régions,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu la demande formulée par le responsable du service technique de la ville de Palau del Vidre

Considérant qu'il convient de prendre toutes les dispositions nécessaires pour faciliter l'élagage des arbres sur le parking des droits de l'Homme.

ARRETE

ARTICLE 1. – Du **lundi 31 octobre 2022 au lundi 07 novembre de 08 heures à 17 heures**, les services techniques de la ville de Palau del Vidre procéderont à l'élagage des arbres sur le parking des Droits de l'Homme

ARTICLE 2. – Les services techniques de la ville de Palau del Vidre devront prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des automobilistes et des piétons pendant toute la durée d'occupation du domaine public.

ARTICLE 3. – Afin de préserver la sécurité du personnel, des piétons et des biens, tout véhicule stationné irrégulièrement dans la zone règlementée par le présent arrêté pourra être verbalisé.

ARTICLE 4. – A l'issue des travaux, le domaine public sera impérativement nettoyé et remis en état. En cas d'inexécution des travaux dans ces délais, la présente autorisation sera réputée retirée.

ARTICLE 5. – Les dispositions reprises sur cet arrêté seront portées à la connaissance des usagers de la route par affichages et par parutions sur le site internet.

ARTICLE 6. – Le Maire de la Commune de PALAU DEL VIDRE, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint Genis des Fontaines, le Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Palau del Vidre, le lundi 24 Octobre 2022.

Le Maire,

Bruno GALAN

